



VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2014 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze le vingt et un novembre, à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze novembre deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence Monsieur Michel DEMANGE, Maire. Etaient présents :

Étaient présents : Michel DEMANGE, Yves LE ROUX, Danièle FAIVRE, Christiane THIRIAT, Didier VALENTIN, Augusta CALVINHO, Gilles SENGLER, Françoise HERTELER, Henriette GRIFFAULT, Mauricette BAROTTE, Philippe DESMOUGINS, Deolinda FERREIRA, Catherine LAURENT, Bernard GUYON, Laurence GILLET, Valérie BELLAMY, Patrick BOULANGER, Frédéric THIOLIERE, Jean-Charles TISSERAND, Sandrine RENAUX, Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Michel REMY.

Représenté(e)s : Philippe GERMAIN à Michel DEMANGE, Nathalie MILLOTTE à Danièle FAIVRE, Eric PETIN à Yves LE ROUX, Françoise ABEL à Michel REMY.

Excusé(e)s : Philippe GERMAIN, Nathalie MILLOTTE, Eric PETIN, Françoise ABEL.

Conformément à l'article L 2121.15 du C. G. C. T., Monsieur. Jean-Charles TISSERAND est nommé secrétaire de séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 19 09 2014 et l'ordre du jour de la présente réunion.

En préambule de la séance, M. le Maire répond à la question écrite de Mme Françoise ABEL sur l'éventuel accueil en ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) d'enfants handicapés.

« En juin 2012, une famille avait sollicité la Mairie pour l'accueil de leurs fils en situation de handicap (myopathie de Duchêne) au sein de notre structure ALSH.

Après avoir rencontré la Vice-Présidente du CCAS et obtenu les renseignements complémentaires sur nos obligations, nous avons accepté la prise en charge de l'enfant sur nos activités extra-scolaires dans la mesure où une aide humaine du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) était présente pour veiller au bien être de l'enfant.

Un dossier de demande d'une Prestation Compensatrice du Handicap (PCH), pour permettre la prise en charge de l'accompagnateur avait été déposé par la famille auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Aucune suite n'a été donnée par la famille car l'enfant a pu être accueilli dans la commune du domicile des parents. »

En fin de séance, M. le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre adressée par M. Jean-Pierre GAND du Collectif Rivière Propre. (lettre annexée à la fin du présent compte-rendu)

075 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE DEMISSION

A la suite de la démission de M. Jonathan MICHON, élu sur la liste « Unis pour St-Etienne », le Conseil Municipal est invité à installer un nouveau conseiller municipal en son sein.

Le Code Electoral et notamment l'article L 270 dispose :

« Le Conseiller Municipal venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit... »

Consultée, Mme Sandrine RENAUX, occupant la 24^{ème} place sur la liste précitée, a accepté le mandat électif et de siéger au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, Mme Sandrine RENAUX est installée dans les fonctions de Conseillère Municipale et siège dans la commission des Finances en lieu et place du conseiller démissionnaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

076 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Par délibération du 4 avril 2014 et conformément à l'article L 2121-22 du C.G.C.T., le Conseil Municipal a fixé la composition des commissions municipales.

Il est proposé de modifier leur composition pour :

- **Ajouter** un membre (passer de 7 à 8)

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE le nombre des membres et les **DESIGNE**, ainsi qu'il suit :

COMMISSIONS	MEMBRES	PRESIDENT	MEMBRES
Finances	08	M. DEMANGE	Yves LE ROUX, Christiane THIRIAT, Nathalie MILLOTTE, Gilles SENGLER, Henriette GRIFFAULT, Jean-Charles TISSERAND, Sandrine RENAUX, ABEL Françoise
Travaux – bâtiments - VRD – Espaces publics	08	M. DEMANGE	Yves LE ROUX, Christiane THIRIAT, DIDIER Valentin, Nathalie MILLOTTE Françoise HERTELER, Mauricette BAROTTE, Frédéric THIOLIERE, REMY Michel
Urbanisme P. L.U.	08	M. DEMANGE	Nathalie MILLOTTE, Yves LE ROUX, Mauricette BAROTTE, Bernard GUYON, Laurence GILLET, Patrick BOULANGER, Danièle FAIVRE, Christian NICHINI
Communication – Information – Tourisme – Environnement	08	M. DEMANGE	Christiane THIRIAT, Françoise HERTELER, Déolinda FERREIRA, Catherine LAURENT, Jean-Charles TISSERAND, Patrick BOULANGER, Philippe GERMAIN, Christian NICHINI
Forêts – Sécurité – Circulation – Eau - Assainissement	08	M. DEMANGE	Didier VALENTIN, Philippe DESMOUGINS, Laurence GILLET, Valérie BELLAMY, Patrick BOULANGER, Eric PETIN, Yves LE ROUX, Josette CLAUDEL

Le Conseil Municipal, à la majorité (par 23 voix pour et 4 abstentions : Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Michel REMY qui détient le pouvoir de Françoise ABEL), **APPROUVE** cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la Décision Modificative n° 2 au Budget PRINCIPAL, telle qu'elle figure ci-dessous :

		Propositions nouvelles	Vote
DM 2 : BUDGET PRINCIPAL			
Section	FONCTIONNEMENT		
DEPENSES			
6815	dotations aux amort.des immos	40 000 €	
68	Dotations aux amortissements		40 000 €
73925	Fonds de péréquation ress.comm.interco		
014	Atténuations de produits		0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		40 000 €	40 000 €
Recettes			
6419	Remboursements sur rémunération du personnel	15 000 €	
013	Atténuations de charges		15 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	8 000 €	
7381	Droits de mutations	5 000 €	
7388	Autres taxes diverses	7 000 €	
73	Impôts et taxes		20 000 €
773	Mandats annulés (sur exer.ant)	3 000 €	
7788	Produits exceptionnels divers	2 000 €	
77	Produits exceptionnels		5 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		40 000 €	40 000 €

		Propositions nouvelles	Vote
DM 2 : BUDGET PRINCIPAL			
Section	INVESTISSEMENT		
DEPENSES			
202	frais liés à des doc.d'unbanisme et numérisation du cadastre	6 438 €	6 438 €
21312	Bâtiments scolaires	1 196 €	1 196 €
21318	Autres bâtimentst publics	16 943 €	16 943 €
opération 310 sentiers des noisettes			5 000 €
2152-310	Installations de voirie	5 000 €	
opération 334 rue de seux 2013			5 300 €
2152-334	Installations de voirie	5 300 €	
opération 337 terrains 2014			2 500 €
2111-337	terrains nus	2 500 €	
opération 348 local radio gué mozot 2014			3 000 €
2138-348	autres constructions	3 000 €	
opération 358 Aménagements de voirie 2014			24 200 €
2152-358	Installations de voirie	24 200 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		64 577 €	64 577 €
RECETTES			
2031	Frais d'études	6 093 €	6 093 €
2181	Inst.générales, agencements et aménagements divers	18 139 €	18 139 €
21568	autres matériels et outillage d'incendie	345 €	345 €
28051	amortissements concessions ,et droits similaires	-85 186 €	-85 186 €
2802	amortissements frais d'urbanisme	8 110 €	8 110 €
28031	amortissements frais d'études	8 434 €	8 434 €
281311	amortissements constructions -hôtel de ville	103 €	103 €
281312	amortissements sur bâtiments scolaires	318 €	318 €
281316	amortissements sur équipements cimetièrè	1 652 €	1 652 €
28138	amortissements sur autres constructions	1 762 €	1 762 €
28152	amortissements sur installations de voirie	373 €	373 €
281561	amortissements matériel et outillage incendie	4 328 €	4 328 €
281571	amortissements matériel roulant	16 713 €	16 713 €
281578	amortissements autres matériel et outillage	2 166 €	2 166 €
28158	amortissements autres installations techniques	29 326 €	29 326 €
28182	amortissements matériel de transport	5 444 €	5 444 €
28183	amortissements matériel de bureau et informatique	23 443 €	23 443 €
28184	amortissements mobilier	14 984 €	14 984 €
28188	amortissements autres immobilisations corporelles	8 030 €	8 030 €
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT		64 577 €	64 577 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la Décision modificative n° 2 au Budget de l'EAU, telle qu'elle figure ci-dessous :

		Propositions nouvelles	Vote
DM 2 : BUDGET de l' eau			
Section	FONCTIONNEMENT		
DEPENSES			
701249	Rev.agence eau - redev pollu dom	20 000 €	
706129	Rev agence eau - red mod rés.coll	36 000 €	
014	Atténuations de produits		56 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		56 000 €	56 000 €
Recettes			
701241	redev.pour pollution d'origine domestique	20 000 €	
706121	redev.pour modern.des réseaux de collecte	36 000 €	
70	Vente produits fab.prest.serv, mar		56 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		56 000 €	56 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la Décision modificative n° 1 au Budget de l'ASSAINISSEMENT, telle qu'elle figure ci-dessous :

		Propositions nouvelles	Vote
DM 1 : assainissement			
Section	FONCTIONNEMENT		
DEPENSES			
022	Dépenses imprévues	-3 000 €	-3 000 €
6541	Créances admises en non valeur	500 €	
65	Autres charges de gestion courante		500 €
673	Titres annulés(sur ex.ant.)	300 €	
67	Charges exceptionnelles		300 €
6811	Dotations amort.immob coporelles	2 200 €	
68	Dotations aux amortissements		2 200 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0 €	0 €
Section	INVESTISSEMENT		
DEPENSES			
opération 75 Sentier des noisettes			1 500 €
21532	Réseaux d'assainissement	1 500 €	
opération 84 Améliorations des réseaux			700 €
21532	Réseaux d'assainissement	700 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 200 €	2 200 €
RECETTES			
281351	Amort.installations, agencements	-62 989 €	-62 989 €
281532	Amort.installations à caractère spécif.serv.asst	59 535 €	59 535 €
281562	Amort.matériels spécif.serv.asst	5 654 €	5 654 €
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT		2 200 €	2 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Se référant à l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 06 novembre 2014,
VALIDE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

DESIGNATIONS	TARIFS 2015
CIMETIERE	
Concession tombe (le m2)	
15 ans	60,00 €
30 ans	105,00 €
50 ans	198,00 €
Concession columbarium (case)	
15 ans	460,00 €
30 ans	900,00 €
50 ans	1 500,00 €
Concession cavurnes	
15 ans	600,00 €
30 ans	1 200,00 €
50 ans	2 000,00 €
Location reposoir (par jour)	2,80 €
Vacations funéraires	20,00 €
LOCATION MEUBLES	
Placard 75 invités	45,00 €
Placard 50 invités	30,00 €
Table banc brasserie (unité)	1,50 €
Stand 3X3	20,00 €
Podium	160,00 €
CASSE VAISSELLE (UNITE)	
Grosse pièce (saladier, cruche, plat)	5,00 €
Assiette, verre, tasse	3,00 €
Couvert	0,50 €
MAIN D'ŒUVRE	
Facturation standard	27,50 €
Facturation dégâts domaine public	45,00 €
STATIONNEMENT	
Camion de vente (non alimentaire)	110,00 €
Commerce alimentaire ambulant	
1 j/semaine	160,00 €
2 j/semaine	+ 50,00 €
3 j/semaine	+ 50,00 €
Forain, forfait mini jusqu'à 50 mètres	0,00 €
Forain, le m2 supplémentaire	0,00 €
Marché, le mètre linéaire	0,00 €
Marché forfait fluide	0,00 €
Vide-grenier, le mètre linéaire	2,00 €
PHOTOCOPIES (tarif tous formats)	0,20 €

INSERTIONS PUBLICITAIRES	
19,50 cm2	40,00 €
26,00 cm2	50,00 €
35,75 cm2	60,00 €
55,25 cm2	80,00 €
108,00 cm2	160,00 €
Page complète	450,00 €
REPAS/BOISSONS	
Repas adulte, dessert compris	14,00 €
Repas enfant, jusqu'à 12 ans, dessert compris	7,50 €
Vin rouge, la bouteille de 75 cl	7,50 €
Bière, 25 cl	1,50 €
Coca Cola, 33 cl	1,50 €
Oasis, 33 cl	1,50 €
Eau plate, 50 cl	1,00 €
Eau plate, 100 cl	1,50 €
Eau pétillante, 100 cl	1,50 €
Café	1,00 €
Crémant	12,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

081 FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES - TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Se référant à l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 06 novembre 2014, **VALIDE** les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

DESIGNATIONS	TARIFS 2015
RENOVATION FAÇADES	
Participation communale	800,00 €
BONS DE NAISSANCE	30,00 €
JEUNES SAPEURS-POMPIERS	35,00 €
SPORTIFS MERITANTS, MUSICIENS	35,00 €
MENTION BACHELIERS	
Bien	90,00 €
Très bien	110,00 €

MAISONS FLEURIES	PRIX								
1 ^{ère} catégorie :	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}
Maisons	60 €	55 €	50 €	40 €	35 €	30 €	25 €	20 €	15 €
2 ^{ème} catégorie :									
Appartements	60 €	55 €	50 €	40 €	35 €	30 €	25 €	20 €	15 €
3 ^{ème} catégorie :									
Hôtels - restaurants - Commerces - entreprises	60 €	55 €	50 €	40 €	35 €	30 €	25 €	20 €	15 €
4 ^{ème} catégorie :									
Ecoles	60 €	55 €	50 €	-	-	-	-	-	-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

**082 FINANCES LOCALES - BUDGET DE L'EAU - RECETTES - TARIFS MUNICIPAUX
A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Se référant à l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 06 novembre 2014,
VALIDE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

DESIGNATIONS	TARIFS 2015
EAU	
m3 eau particuliers	0,89 €
m3 eau industriels supérieur 2 500 m3	0,70 €
m3 bâtiments communaux	0,53 €
ABONNEMENT	
15 mm	43,00 €
20 mm	69,00 €
30 mm	95,00 €
40 mm et plus	125,00 €
RACCORDEMENT	300,00 €
Prestations pour branchement 15 mm	704,58 €
Prestations pour branchement 20 mm	891,16 €
Prestations pour branchement 40 mm	1 064,83 €
COMPTEUR	
Expertise compteur	88,00 €
Compteur eau 15 mm	78,00 €
Compteur eau 20 mm	81,00 €
Compteur eau 40 mm	218,05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

**083 FINANCES LOCALES - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - RECETTES ET
DEPENSES - TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Se référant à l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 06 novembre 2014,
VALIDE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

DESIGNATIONS	TARIFS 2015
ASSAINISSEMENT	
m3 eau assainie	1,70 €
DROIT DE RACCORDEMENT	
Frais de branchement	1 050,00 €
Participation de raccordement à l'égout	1 600,00 €
Diagnostiques eaux usées domestiques	55,00 €
PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT	800,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

Le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes portés sur l'état ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PRONONCE leur admission en non-valeur.

BUDGET	Date émission	Réf.	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	
PRINCIPAL	2011	R-2-100		84.00 €	Surend. et décision Effacement dette	
	2011	R-1-116		93.00 €		
	2012	R-1-116		111.00 €		
	Total			288.00 €		
Total BUDGET PRINCIPAL				288.00 €		
EAU	2008	R-2-46		62.10 €	Combinaisons infructueuses d'actes de recouvrement	
	2009	R-3-36		36.00 €		
	2010	R-3-32		39.00 €		
	Total			137.10 €		
	2011	R-1-1228		44.77 €	Surend. et décision Effacement dette	
	2011	R-1-1217		11.72 €		
	2012	R-1-1237		49.26 €		
	2012	R-1-1257		5.62 €		
	2013	R-3-1305		48.19 €		
	Total			159.56 €		
	2010	R-1-1051				73.52 €
	2011	R-1-1089	121.49 €			
	2011	R-1-1081	157.70 €			
	2012	R-1-1090	143.55 €			
	2013	R-1-1117	152.67 €			
	2013	R-1-1159	146.18 €			
	2014	R-1-1161	183.74 €			
Total			978.85 €			
Total BUDGET EAU				1 275.51 €		

BUDGET	Date émission	Réf.	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	
ASSAINISSEMENT	2008	R-3-41		60.75 €	Combinaisons infructueuses d'actes de recouvrement	
	2009	R-3-35		28.50 €		
	2009	R-3-37		55.50 €		
	Total				144.75 €	
	2011	R-1-1217		22.91 €	Surend. et décision Effacement dette	
	2012	R-1-1237		8.67 €		
	2012	R-1-1257		10.82 €		
	2013	R-3-1305		6.50 €		
	Total				48.90 €	
	2010	R-1-1051		136.42 €	Surend. et décision Effacement dette	
	2011	R-1-1089		151.92 €		
	2011	R-1-1081		306.25 €		
	2012	R-1-1090		190.58 €		
	2013	R-1-1117		294.54 €		
	2013	R-1-1159		192.75 €		
	2014	R-1-1161		245.92 €		
	Total				1 518.38 €	
Total BUDGET ASSINISSEMENT				1 712.03 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

085 FINANCES LOCALES - RETOUR D'IMMOBILISATION DU BUDGET FORÊT VERS LE BUDGET PRINCIPAL - ABRI FORESTIER

La commune a construit en 2008 un abri forestier aux « Prés Blaises ».

D'abord imputé au budget de la Forêt, ce patrimoine bâti a été transféré du budget Forêt à l'actif du budget Principal (délibération 133 du 25.09.2009).

Depuis lors, les Services Municipaux ont effectué des travaux en régie imputés au budget de la Forêt pour un montant de 5 000 € H.T.

Il convient aujourd'hui de transférer ce montant à l'actif du budget Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le comptable à effectuer le retour d'immobilisation de ces travaux à hauteur de **5000 € HT** du Budget Forêt vers le Budget Principal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

086 FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Depuis la délibération 2013-100 du 13 décembre 2013, la mise à jour de l'inventaire communal se poursuit.

Certains amortissements doivent encore être pratiqués.

Dans ces conditions, seul le compte 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE » permet de faire le lien d'un exercice à l'autre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le comptable public à réaliser une opération non budgétaire, ainsi décrite :

- Débit du compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé,
- Crédit du compte 28 – Amortissements.

Pour cette année 2014, le montant est de **841 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

087	FINANCES LOCALES - OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS - SUBVENTION NOTIFIEE
------------	------------------------------------------------------------------------------

Par délibération 2014-042 du 25 avril 2014, le Conseil Municipal a sollicité l'aide des co-financeurs institutionnels pour diverses opérations d'investissement.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des subventions allouées par le Conseil Général des Vosges :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de cette communication.

Opération	Objet	Dépense subventionnable	Taux	Aide financière
Budget Principal – opérations 351 et 352	Voirie et réseaux divers – aménagement de la route de Xennois et de la rue de la May	150 000 €	14 %	21 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

088	FINANCES LOCALES - PVR - EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE - RUE DE LA CROIX
------------	-------------------------------------------------------------------------------

Pour garantir l'alimentation en électricité du projet immobilier, déposé par SARL MG CONSTRUCTION sur les parcelles cadastrées AE 92 - 367, situées rue de la Croix, ERDF a établi un devis s'élevant à 4 075,89 € HT soit 4 891,07 € TTC (T.V.A 20 %), dont le détail technique ne répond qu'aux besoins du pétitionnaire pour la construction de 5 maisons individuelles et 2 maisons accolées.

M. DEMOYEN Vincent représentant la SARL MG CONSTRUCTION sera informé lors de la délivrance du permis de construire que l'extension du réseau nécessaire à la réalisation du projet ne pourra pas être utilisée pour desservir d'autres constructions existantes ou futures.

S'agissant d'un terrain situé en zone urbaine « dans laquelle, par définition, les équipements publics nécessaires aux constructions existent ou sont en voie de réalisation », il a été convenu que 50 % du montant de l'extension serait répercuté sur le requérant.

En application de l'article L 332.15 du Code de l'urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL

SE PRONONCE sur le montant de la P. V. R. à recouvrer auprès du pétitionnaire :

4 891,07 € x 50 % = **2 445,53 € TTC.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les deux parties pour formaliser cet acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

089 FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS RENOVATION FACADES

Par délibération du 4 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le « REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE A LA RENOVATION DE FACADE » (modifié par délibérations 2012-070 du 8 juin 2012 et 2014-058 du 19 septembre 2014).

LE CONSEIL MUNICIPAL

FAIT DROIT à la demande suivante, qui répond aux critères d'attribution retenus :

DEMANDEUR - ADRESSE	MONTANT DEVIS TTC	MONTANT DE LA SUBVENTION
M. MONTEMONT Joël 18 rue des Breuchottes	11 073,04 €	792 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

090 FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SUITE ENCAISSEMENT DROITS DE PLACE

L'utilisation du domaine public est une prérogative propre du Maire, dont il détient les pouvoirs au nom de l'Etat ; c'est donc à la Commune, et uniquement à elle, de fixer la redevance d'occupation du domaine public à facturer aux exposants à l'occasion de marchés, foires, fêtes foraines, vide-greniers.

L'association qui voudrait accueillir des exposants sur le site de la Moutière ou toute autre partie du domaine public fera encaisser les droits de place par le régisseur de recettes désigné.

Les droits de place encaissés peuvent être reversés à l'association organisatrice sous forme d'une subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE M. le Maire à verser à chaque association organisatrice d'une manifestation nécessitant une redevance d'occupation du domaine public, les droits de place s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

091 FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subvention émanant des associations ont été examinées en Commission des Finances du 6.11.2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le montant des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS STEPHANOISES	
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
ROCK'N'ROLL STEPHANOIS	1 852 €
FANFARE	4 000 €

ASSOCIATION SPORTIVE EXTERIEURE	
BASKET CLUB REMIREMONT	500 €

ASSOCIATION DIVERSE EXTERIEURE	
ASSOCIATION DES'ERGO 4L TROPHY	500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

Pour la subvention octroyée à l'association Rock'n'Roll Stéphanois, Me Christiane THIRIAT n'a pas pris part au vote.

092 FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS INDIVIDUELLES

Les demandes individuelles de subvention qui suivent ont été examinées en Commission des Finances du 6.11.2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE le montant de ces subventions :

DEMANDES INDIVIDUELLES STEPHANOISES	
NOMS - PRENOMS	SUBVENTIONS
WAGNER Cédric - COMPAGNON DU DEVOIR - TAILLEUR DE PIERRE - soutenue par une association stéphanoise LES AMIS DE LA SUCHE	1000 €
HAMM Vanessa - FORMATION BREVET D'ENTRAINEUR DE FOOTBAL	500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

Pour la subvention octroyée à Mme HAMM Vanessa, M. Christian NICHINI n'a pas pris part au vote.

093 COMMANDE PUBLIQUE - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SMIC DES VOSGES

Le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges propose à la commune de ST ETIENNE LES REMIREMONT d'adhérer à un groupement de commandes dont l'objet est l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS (Référentiel Général de Sécurité).

Pour ce faire, une convention doit être établie entre chaque partie membre pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'annexée à la présente délibération.

DECIDE l'adhésion de la commune de ST ETIENNE LES REMIREMONT au groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS et dont le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale assurera le rôle de coordonnateur.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement.

AUTORISE le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale, en sa qualité de représentant du coordonnateur, à signer et notifier le marché dont la collectivité sera partie prenante,

DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

094 DOMAINE ET PATRIMOINE - REPRISE RESEAU D'EAU POTABLE - PARCELLE B 1196 -LIEU-DIT TÊTE DES HOUNOTS

Par délibération du 5 décembre 2003, le Conseil Municipal a adopté le règlement définissant les conditions de reprise de voirie et réseaux divers des lotissements.

Quatre constructions ont été édifiées au lieu-dit Tête des Hounots avec un accès commun sur la parcelle cadastrée B n° 1196.

Même si les constructions ne sont pas situées dans un lotissement, les propriétaires riverains ont émis le souhait de reprise par la commune du réseau d'eau potable.

Les services techniques ont constaté la conformité du règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE la reprise du réseau d'eau potable située sur la parcelle cadastrée B 1196 lieudit Tête des Hounots.

DIT qu'une servitude sera constituée au profit de la commune, obligeant les propriétaires indivis à autoriser le passage du réseau public d'eau potable sous le chemin privé.

Cette servitude fera l'objet d'un enregistrement au Bureau de la Publicité Foncière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

095 **DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION PARCELLES AB 360 - 361 - 363 - RUE DE L'EGLISE**

L'opération d'investissement 355 « voirie rue de l'Eglise 2014 » prévoit la reprise d'un mur de soutènement.

A cet effet, il est nécessaire d'acquérir, auprès de Mme et M. COLIN Gérard, usufruitiers, Mme COLIN Isabelle, nue propriétaire, une bande de terrain qui longe la propriété.

Les caractéristiques des parcelles concernées sont les suivantes :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance	Conditions
AB 360	Rue de l'Eglise	22 m ²	Cession gratuite - Frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune
AB 361		14 m ²	
AB 363		06 m ²	
	TOTAL	42 m ²	

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées AB 360 – 361 – 363, à titre gratuit,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié,

DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

096 **CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES**

Par délibération en date du 04 décembre 2009, M. le Maire a été autorisé à signer, pour chaque association concernée, une convention d'occupation des locaux valable jusqu'au 31 décembre 2014.

Le terme de cette convention arrivant à expiration.

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE M. le Maire à signer une nouvelle convention, valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

097 ENSEIGNEMENT - COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - CONSEILS D'ECOLES - RENOUELEMENT DES MEMBRES

Les délibérations successives des 26 mars 2010, 23 mars 2013 et 04 avril 2014 ont ainsi fixé la composition du comité :

- 1 Présidente
- 6 membres issus du Conseil Municipal,
- M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN),
- Mesdames et Messieurs les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)
- Un membre de la Caisse d'Allocations Familiales
- Mesdames les Directrices de chaque école,
- Un membre des parents d'élèves de chaque école parmi les représentants titulaires siégeant au Conseil d'École.

Suite à l'élection des représentants des parents d'élèves du 10 octobre 2014, voici les élus volontaires :

- Ecole du Fossard : M. CASSIS Jean
- Ecole de la « Tortue Bleue » : Mme GRAVIER Caroline
- Ecole de Seux : M. VIGNERON Thibaut

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

098 SDANC - NOUVELLES ADHESIONS - RETRAIT

Par délibération du 22 septembre 2014, les membres du Comité du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTALE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF a accepté l'adhésion des communes suivantes :

- Rocourt – canton de Lamarche
- Villoncourt – canton de Chatel sur Moselle
- Plombières les Bains – canton de Plombières les Bains
- Moncel sur Vair – canton de Coussey

Et le retrait de la commune de :

- Monthureux le Sec

Eu égard à l'article L 5211-18 du C. G. C. T.,

LE CONSEIL MUNICIPAL

SE PRONONCE sur ces nouvelles adhésions et le retrait

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

Eu égard à l'article L 1222-22 du CGCT et à la délibération 013-2014 du 04 avril 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE ACTE des Décisions prises par M. le Maire en vertu de sa délégation

• **Non-exercice du droit de préemption**

Date	N° d'ordre	Références cadastrales	Adresse	Nature	Propriétaire
15 09 14	2014-036	C 218 - 332 - 334 - 336 - 428	46 chemin de la Queue de l'Etang	Immeuble bâti sur terrain propre	M. CASANOVA Pascal
25 09 14	2014-037	AE 367	Lieu-dit La Feussine	Immeuble non bâti	Mme GARDEL Anne-Lise
29 09 14	2014-038	AE 375 - 380	16 B rue de la May	Immeuble bâti sur terrain propre	M. MOUROT Ugo
02 10 14	2014-039	AD 318	11 A Grande rue	Immeuble bâti sur terrain propre	M. PERRIN Jean-Claude
30 10 14	2014-040	AB 347 - 349	34 rue Emile Desjardin	Immeuble bâti sur terrain propre	M. BODEZ Philippe et Mme MARTINOIA Elise
30 10 14	2014-041	AH 350	57 B rue de la Cotolle	Immeuble bâti sur terrain propre	M. et Mme BAZIN Joël

• **Commande publique**

N° D'OPERATION	DESIGNATION	DATE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT H. T.	MONTANT T. T. C.
350	Eclairage public 2014	13.10.2014	Ensemble candélabre EP ROHL	BOIRON	5 820.00 €	6 984.00 €
350	Eclairage public 2014	27.08.2014	Eclairage stade du bois des petits	BOIRON	4 022.00 €	4 826.40 €
340	Equipement accueil Hôtel de Ville 2014	06.08.2014	Sièges salle du conseil	DACTYL BUREAU	4 499.00 €	5 398.80 €
360	Aménagements bâtiments publics 2014	29.07.2014	Chaudière ancienne école du centre	COFELY	4 165.90 €	4 999.08 €
ART. 6068	Autres matières et fournitures	30.06.2014	Fleurs	HUIN	8 772.00 €	9 649.20 €

N° D'OPERATION	DESIGNATION	DATE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT H. T.	MONTANT T. T. C.
341	Véhicule service administratif 2014	03.06.2014	Renault Twingo	CHOUX AUTO	5 990.00 €	5 990.00 €
346	Centre de loisirs 2014	31.05.2014	Clôture CLSH	THIERRY Guy	5 005.25 €	6 006.30 €
ART. 61523	Entretien voirie	10.04.2014	PATA/ ENDUITS 2014	EIFPAGE EST	51 393.57 €	61 672.28 €
351 – 352	Réfection chaussées et trottoirs rue de la May, route de Xennois 2014	16.06.2014	Programme chaussées et trottoirs 2014	ENTREPRISE MOLINARI	136 452.00 €	163 742.40 €
350	Eclairage public 2014	27.06.2014	Programme éclairage public 2014	BOIRON	26 633.00 €	31 959.60 €
354 – 355 – 356 – 357	Liaison rue Moselotte, rue de l'Eglise, aménagement place de l'Hôtel de Ville, reprofilage Moutière 2014	04.07.2014	Programme voirie 2014	ENTREPRISE MOLINARI	29 190.00 €	35 028.00 €
137 – 138 Eau 82 6 83 assainissement	Eau : chemin des Barraques, extension réseau RD 466, assainissement : chemin des Barraques, rue de la Croix 2014	19.08.2014	Programme eau et assainissement 2014	PEDUZZI VRD SAS	129 054.00 €	154 864.80 €
ART. 61523	Entretien voirie	25.04.2014	Entretien éclairage public 2014-2018	BOIRON SAS	23 655.00 € (annuellement)	28 386.00 € (annuellement)

349	Accueil Hôtel de Ville	22.10.2014	Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville – LOT 2 – Menuiserie aluminium	SCHWEITZER SAS	8 437.60 €	10 125.12 €
349	Accueil Hôtel de Ville	22.10.2014	Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville – LOT 3 – Menuiserie bois	MENUISERIE DE XOULCES	13 293.00 €	15 951.60 €
349	Accueil Hôtel de Ville	22.10.2014	Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville – LOT 4 – Plâtrerie	SARL GROSDÉMANGE ET FILS	5 116.33 €	6 139.60 €
349	Accueil Hôtel de Ville	22.10.2014	Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville – LOT 5 – Electricité	ENTREPRISE MANGEL	6 425.00 €	7 710.00 €
349	Accueil Hôtel de Ville	22.10.2014	Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville – LOT 6 – Chauffage	ENTREPRISE MANGEOL	10 560.00 €	12 672.00 €
349	Accueil Hôtel de Ville	22.10.2014	Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville – LOT 7 – Sols souples	ENTREPRISE HADOL CARRELAGE	7 305.80 €	8 766.96 €
340	Equipement accueil Hôtel de Ville 2014	29.10.2014	Banque d'accueil	DACTYL BUREAU	5 680.40 €	6 816.48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette délibération.

Le Maire,

Michel DEMANGE